

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.085

L'An deux Mille Six, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MOINET, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par Mme DAVID-COURTIN
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
Mme PELTIER représentée par M. SIMONNET
M. POTENNEC représenté par M. CHABANEAU

ABSENTS -EXCUSES : M. BUJARD, Mme CROUÉ, Mme DURAND, M. FAVRE,
Mme JOLY, Mme LABEYRIE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 27

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EGLISE NOTRE DAME : RESTAURATION EXTERIEURE DE LA FACADE OUEST
ETUDES DE PROJET ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (PAT & DCE)

VOTE : UNANIMITE

Par lettre du 26 juin 2006, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conservation Régionale des Monuments Historiques, propose la poursuite de l'opération de restauration extérieure de l'église Notre-Dame par la réalisation de travaux d'études architecturales préalables (PAT et DCE) en vue de la réhabilitation de la façade Ouest, dans le cadre du budget 2006 du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette opération est évaluée à 28.500 €HT (montant subventionné des travaux) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 50 %, soit 14.250 € et le Conseil Général une subvention de 25%.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Montant des travaux d'études	34.086 €TTC
- Etat (Ministère de la Culture et de la Communication)	14.250 €
- Conseil Général (taux prévisible de 25%)	7.125 €
- Autofinancement Ville de Royan (Préfinancement TVA inclus)	12.711 €

Le calendrier prévisionnel des travaux envisage le démarrage des études en octobre 2006 pour une durée de sept mois soit une fin des études en avril 2007.

A cet effet la ville de Royan, maître d'ouvrage de l'opération, doit procéder à la passation des conventions suivantes :

- Une convention relative au contrôle scientifique et technique de l'Etat pour les travaux d'études de restauration sur les monuments historiques classés avec l'Etat,
- Une convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur VILLENEUVE, Architecte en Chef des Monuments Historiques, désigné par l'Etat pour exécuter les études préalables PAT/DCE, et monsieur Thierry HELLEC, Vérificateur des Monuments Historiques.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les projets de conventions à intervenir

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les projets de convention concernant le contrôle scientifique et technique de l'Etat pour les travaux de restauration sur les monuments historiques classés et concernant la maîtrise d'œuvre entre la Ville de Royan et l'Architecte en chef ainsi que le Vérificateur des Monuments Historiques,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le programme des travaux d'études concernant la restauration de la façade Ouest de l'église Notre-Dame, pour un montant de 28.500 €HT (soit 34.086 €TTC),
- d'approuver les projets de conventions concernant le contrôle scientifique et technique de l'Etat pour les travaux de restauration sur les monuments historiques classés et concernant la maîtrise d'œuvre entre la Ville de Royan et l'Architecte en chef ainsi que le Vérificateur des Monuments Historiques,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer les projets de conventions de convention en question, ainsi que toute pièce relative à ce dossier.
- d'approuver le calendrier prévisionnel des travaux d'études établi par l'architecte des Monuments Historiques :
 - Démarrage des études : octobre 2006 pour une durée de 7 mois,
 - Fin des études : avril 2007,
- de solliciter l'aide financière de l'Etat, soit 14.250 €
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour un montant de 7 125 € soit 25% du coût hors taxes des travaux d'études,
- de s'engager à financer la totalité de l'opération soit 28.500 €H.T.(34.086 €TTC) sur le budget 2006 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et de s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'attester que la commune récupère la TVA concernant cette opération,
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser que la commune à la libre disposition du terrain et de l'immeuble concernés,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 octobre 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT